

La Revue Canadienne publie un album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraison de 32 pages de matières littéraires et musicales. Les douze livraisons de l'année forment la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie.

Progrès.

PARAISSENT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.

(Payable d'avance.)
Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, par an, en avance, 2 \$
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, par an, en avance, 2 \$
Aux deux publications réunies, par an, en avance, 4 \$
Tout instituteur s'abonnant et payant l'abonnement, moitié plus qu'ordinaire.
PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, 2 c.
Deuxième et au-dessous, 1 c.
Dix lignes et au-dessous, première insertion, 4 c.
Deuxième et au-dessous, 2 c.
Au-dessus de dix lignes, 6 c.
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (A franchir les lettres.)

feuilleton de la Revue Canadienne.

L'HISTOIRE EN DÉSABILLÉ.

HENRI IV.

Mille anecdotes sur la vie privée d'Henri IV courent les rues depuis trois cents ans. Tout le monde connaît l'histoire de Fleurette et de Gabrielle d'Estrees, la partie de chasse, les surprises de Michaud, etc.; mais les mots les plus caractéristiques du grand roi, ses aventures les plus piquantes sont demeurées ensevelies dans les Mémoires de Tallentant des Réaux et de quelques autres indiscrets de l'époque.

Lorsque Henri IV vint à Nantes signer son immortel édit, toutes les beautés de la ville s'empressèrent à le féliciter. Il remarqua parmi elles une grande femme, vicieuse et coquette, maigre et insolente, affublée d'une robe verte qui achevait de la rendre détestable: « Madame, lui dit le roi, je remercie la ville de Nantes, en votre personne, je vois qu'elle a employé le vert et le sec pour me faire honneur. »

Comme il passait à La Rochelle, tous les marchands de chandelle de la ville accusèrent un de leurs confrères d'être sorcier, et de faire ainsi sa fortune à leurs dépens. A minuit, il envoya quelqu'un chez cet homme demander une chandelle. Le fabricant se leva et la donna. « Voilà son sortilège, dit le roi aux jaloux, il ne perd pas une occasion de gagner. Amitez-le, et vous vous enrichirez comme lui. »

Quand il donna le collier de son ordre à M. de La Vieuvillette, celui-ci debita la formule ordinaire: *Domine, non sum dignus...* (Seigneur, je ne suis pas digne...) « Je le sais bien, je le sais bien, reprit le roi, mais mon neveu du Nevers ma prie de vous le donner tout de même. »

Un bourgeois, se mettant à genoux pour le hauger, rencontra une pierre pointue qui lui fit sauter le nez. « Ah! h... — Très-bien! interrompit le roi en le relevant, voilà la meilleure harangue que vous puissiez faire. Je n'en veux point d'autre, mon ami. »

On sait que les longs discours l'ennuyaient à mourir, et qu'il disait en voyant blanchir ses cheveux: « Ce sont pourtant les harangues de mes fidèles sujets qui m'ont mis en cet état! »

Passant incognito dans un village, il demanda qu'on lui servit les meilleures côtelettes et qu'on lui amenât le paysan le plus spirituel de l'endroit. On lui presenta un garçon de vingt ans, dont l'air niais le fit rire d'abord. « Assieds-toi là, lui dit-il, et dine avec moi; comment t'appelles-tu? — Je m'appelle Garnement, répondit le rustre, en avalant la moitié du potage. — Quelle différence y a-t-il, reprit le roi, entre Garnement et garnement? — Ma foi, dit le paysan, vidant son gobelet, il n'y a que la table entre les deux. — Ventres-saint-ris! j'en tiens, s'écria Henri IV, je ne croyais pas trouver un si grand esprit dans un si petit village. » Et traînant son jurement habituel, il donna au paysan dix mille livres pour épouser la plus belle fille du lieu.

Arlequin, lorsqu'il lui fut présenté, se glissa adroitement sur son trône, et lui dit: « Mon cher Arlequin, je suis bien aise de vous voir. Je vous donne cinq cents livres de pension pour me divertir. Henri n'osa démentir une si bonne plaisanterie. — Hô! cria-t-il, en feignant la colère, dieu de mon siège, maraud, et laisse-moi faire le roi à mon tour. » Arlequin se croyait perdu lorsque le prince ajouta: « Je t'ordonne d'aller incognito... toucher mille livres chez mon trésorier. »

Pendant qu'il faisait bâtir la galerie du Louvre, M. de Nevers entreprit l'hôtel de ce nom, qui menaçait d'éclipser l'édifice royal: « Mon neveu, lui dit le roi, vous voulez donc que j'aie leger chez vous, quand votre maison sera achevée? — Dès le lendemain M. de Nevers suspendit les travaux. »

Co n'était pas qu'Henri IV tint aux luxe des palais. Ses habitations étaient au contraire en assez mauvais état. Aussi quand il passait devant une maison délabrée: « Ceci doit être à moi ou à l'église, disait-il en riant. »

Il ne pouvait se retenir de tricher au jeu, et disait en résultant ses gains: « Si je n'avais pas été roi, j'eusse été pendu! »

Le jour même de son entrée dans Paris, il alla voir Mme de Montpensier, sa tante, qui avait tout fait contre lui, et qui voulait, disait-on l'empoisonner. « Ma tante, lui dit-il, je meurs de faim, veuillez me faire servir des confitures. — Vous vous moquez de moi, répondit-elle en rougissant; vous me demandez des confitures, parce que vous supposez que je n'en ai plus... Eh bien, en voilà! Et découvrant un pot d'abricots, elle voulut en manger la première. — Vous n'y pensez pas, ma tante! s'écria le roi, en lui retirant la main. — Hélas! reprit-elle, n'ai-je pas assez fait pour vous être suspecte? — Vous ne me l'êtes nullement. Et Henri mangea avec la plus grande confiance. — Ah! dit Mme de Montpensier, touchée jusqu'aux larmes, il faut être votre fidèle servante. » Et depuis, en effet, elle lui montra beaucoup de dévouement.

Que reste-t-il à dire sur la bravoure d'Henri IV? Elle semblait innée chez lui. On sait qu'il vint au monde sans pousser un cri, tandis que sa mère chantait une chanson gasconne. Vainqueur de ses sujets pendant la bataille, il

n'était plus que leur frère après la victoire, et ne pouvait se consoler de voir tant de morts étendus par terre. « A ce jeu cruel, s'écriait-il je perds toujours, même lorsque je gagne. » Le duc de Parme disait de lui: « Les autres généraux font la guerre en lions et en sangliers qui sont animaux terrestres; Henri IV la fait en aigle volant. » Aussi était-il toujours à cheval, et ses amis disaient qu'il usait plus de bottes que de souliers, et qu'il passait moins de temps au lit que le duc de Mayenne n'en passait à la table.

Il avait le talent de communiquer son courage à tout le monde. « Quelle foule de gentilshommes vous entoure et vous presse! lui disait l'ambassadeur d'Espagne au milieu de sa cour. — Si vous nous voyiez un jour de bataille, répondit le roi, ils me pressent bien davantage. »

Après sa conversion, sa foi fut beaucoup plus sincère que ne l'indique son fameux mot: « Paris vaut bien une messe. Il rencontra un jour, près de Louvre, un prêtre qui portait le Saint-Sacrement, et il s'agenouilla sur le pavé, en présence du duc de Sully. « Sire, dit ce seigneur huguenot, est-il possible que vous croyiez en cela après les choses que j'ai vues? — Oui, vive Dieu, j'y crois, répartit Henri, il faut être fou pour n'y pas croire, et je donnerais un doigt de ma main pour que vous y crussez comme moi. » Quand il était à la chasse, il ne lançait jamais le cerf sans ôter son chapeau et faire le signe de la croix.

Durant la guerre, dit Péréfixe, on le voyait faire le canarade avec le soldat, s'asseoir au corps-de-garde, s'y coucher sur la paille, tenir d'une main un morceau de pain bis qu'il mangeait, et de l'autre un charbon pour dessiner un campement et des tranchées. On le voyait prendre le pic pour fouir la terre et exciter ses soldats au travail: on le voyait qui consolait les pauvres gens, et prenait peine de leur faire entendre que ce n'était pas lui, mais la lique qui était cause de leurs misères. Depuis en temps de paix, il se familiarisait avec les plus petits, s'égarait exprès de ses gens pour se mêler parmi les villageois et parmi les marchands dans les hôtelleries, auxquels il faisait cent questions pour apprendre d'eux les vérités qu'il savait bien qu'on ne lui disait point, et pour tirer la connaissance des griefs que souffrait son peuple, soit par la violence des gentilshommes, soit par les extorsions des receveurs et financiers, ou par les concussions des méchants juges. Quand il avait appris d'eux ce qu'il voulait savoir, il s'en retournait joindre ses gens, qui étaient quelquefois bien en peine de savoir où il était.

Ce fut ainsi qu'affamé un jour à la chasse, il entra dans une pauvre hôtellerie, et s'attabla avec quelques marchands forains. Modestement vêtu, comme à l'ordinaire, personne ne le reconnut. Il amena de lui-même la conversation sur le roi, et sa conversation fut mise sur le tapis. « Ne parlons pas de cela, s'écria un marchand de cochons, d'un air ennoblé et dédaigneux, la coque sent toujours le hareng. » Le roi sourit, et bientôt, ses gentilshommes arrivant, trahirent son incognito. L'entendant appeler *Sire et Majesté*, notre marchand aurait bien voulu reprendre ses paroles, et cherché à s'esquiver adroitement; mais Henri le retint, et lui frappant sur l'épaule: « Vous avez raison, bonhomme, lui dit-il la coque sent toujours le hareng; mais c'est à votre endroit et non pas à mon; je suis, Dieu merci, bon catholique; tandis que vous gardez encore du vieux levain de la Ligue. »

Il comparait les bons rois aux bons médecins, qui des plus méchants poisons composent d'excellents antidotes, et font de la thériaque avec des vipères.

On sait que ce fut en menant le duc de Savoie au jeu de paume des Fossés-Saint-Germain qu'il exprima l'admirable van de la poule au pot. Le duc, admirant la population parisienne, demandait au roi ce que lui rapportait une si grande nation: « Elle me rapporte ce que je veux, répliqua Henri. Oui, ce que je veux, parce qu'ayant le cœur de mon peuple j'en aurai ce que je voudrai. Et si Dieu m'en donne le temps, je ferai qu'il n'y aura pas en mon royaume un laboureur, qui n'ait moyen d'avoir une poule dans son pot; ce qui ne m'empêchera pas d'avoir de quoi entretenir des gens de guerre pour mettre à la raison ceux qui braveront mon autorité. »

Il aimait tellement son peuple qu'il voulait lui faire partager toutes ses joies. Quand la reine lui donna un dauphin, il fit porter l'enfant par les rues de Paris, dans un berceau découvert, afin que chacun pût jouir comme lui-même du bien que tous lui avaient souhaité.

A ceux qui lui reprochaient d'aller si souvent seul ou mal accompagné, il répondait: « La peur ne doit point entrer dans une âme royale: qui craindra la mort n'entreprendra rien sur moi; qui méprisera la vie sera toujours maître de la mienné, sans que mille gardes l'en puissent empêcher. Je me recommande à Dieu quand je me lève et quand je me couche, je suis entre ses mains; et, après tout, je vis de telle façon, que je ne dois point entrer en ces défiances. Il n'appartient qu'aux tyrans d'être toujours en frayeur. »

Il disait de ses ennemis les plus incorrigibles:

« Je leur veux faire tant de bien que je les forcera de m'aimer malgré eux. » C'est à lui qu'appartient le proverbe qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec des tonneaux de vinaigre.

Il ne souffrait pas toutefois qu'on lui donnât des leçons mal à propos, et personne ne savait mieux que lui remettre les gens à leur place. Un tailleur s'avisait de faire imprimer et de lui présenter certains règlements, nécessaires, disait-il, au bien de l'Etat. Le roi le parcourut en riant, et dit à un de ses valets: « Allez me quêrir mon chancelier, pour qu'il me fasse un habit, car voici mon tailleur qui se charge de gouverner la France. »

Un célèbre médecin s'étant converti du protestantisme à la foi catholique, Henri dit à Sully, l'obstiné huguenot: « Ventre-saint-gris, mon ami, ta religion est bien malade, car voilà que les médecins l'abandonnent. »

Il riait le plus finement du monde ceux qui flottaient entre les paris, et qu'on appelait les politiques. Un d'entre eux s'étant présenté à lui un jour qu'il allait jouer à la prime: « Approchez-vous, monsieur, lui dit-il, en chignant de l'œil, si nous gagnons vous serez des nôtres. »

Les historiens ont jugé plus ou moins sévèrement les trop nombreuses galanteries d'Henri IV. Voici une réparation faite pour expier bien des fautes, et qui était restée ignorée jusqu'à ce jour. Le souvenir en est précieusement conservé dans la famille de S..., qui nous autorise à joindre ce dernier trait à la gloire du grand roi.

L'inconstant Béarnais avait remarqué à un bal la belle comtesse de S..., il s'en exprima si passionnément devant ses flatteurs, que l'un d'eux, le baron de Mérac, crut devoir prendre des mesures pour satisfaire le caprice de Sa Majesté. Apprenant que la comtesse était strictement fidèle à son vieux mari, officier d'une bravoure imprudente, il imagina de se débarrasser de celui-ci, en l'envoyant, au nom du roi, à l'attaque d'un fort où sa mort était assurée. Le lendemain, on annonça à Henri IV la comtesse de S.... Elle entra toute en pleurs et se jeta à ses pieds: « Sire, mon mari vous sert depuis quarante ans; on lui ordonne aujourd'hui de mourir pour vous, pardonnez-moi de venir implorer son salut. » Et elle raconte au roi la mission que le baron de Mérac a donnée au comte, mission indigne de son grade, de son âge et de son rang. Henri devine l'odieuse projet du baron, et le fait venir incognito. « Monsieur, lui dit-il, nous avions oublié que le comte de S... est mari et père de famille. C'est à un garçon qu'il convient d'attaquer le fort, et c'est vous qui aurez l'honneur d'y vaincre ou d'y mourir. On se figure l'effroi du baron, plus habitué aux combats de la galanterie qu'à ceux du glaive. Il courut sa poltronnerie de si méchants prétextes, qu'il obtint de sauver à la fois l'honneur d'une dame et celui d'un Français, le roi s'écria en vrai chevalier: « Eh bien, monsieur, je monterai moi-même à l'assaut du fort, vous me ferez peut-être l'honneur de m'y suivre. » Il n'en eut pas le démenti; il conduisit l'attaque le soir même, et le baron, n'osant plus reculer, s'y comporta honorablement. Tous deux néanmoins, déjà blessés, allèrent à terre, lorsqu'un vieillard en cheveux blancs, guidant une poignée de braves, vint assurer leur salut et leur victoire par des miracles de valeur. C'était le comte de S.... qui avait tout appris, et qui répondit ainsi à la magnanimité du roi. Henri le reconduisit soigné et snaf à sa femme, et les chargea d'une riche ambassade qui avait été promise au baron de Mérac. Jamais, depuis ce jour, il ne parla de sa passion pour la comtesse. Voilà une victoire qui en vaut certes bien d'autres.

Nous avons sous les yeux une vieille gravure, — portrait contemporain d'Henri IV, et qui le représente avec une fidélité admirable. Ses petits yeux vifs et pétillants, son nez fortement aquilin, sa bouche à la coupe ironique, son menton prolongé par une barbe épaisse, et son teint bruni par le soleil, offrent le mélange le plus séduisant de vigueur et de finesse, de fermeté et d'impudence, de malice et de naïveté, de dignité et de bonhomie. Il porte l'habit simple et sévère des gentilshommes du temps, les chausses collantes jusqu'aux genoux, l'énorme tresse aux plis bouffants, le justaucorps serré à la ceinture, la fraise courte, et la toque aplatie. Tous ces vêtements, de couleur noire ou foncée, semblent coupés dans l'étoffe la plus modeste. Les seules parures sont une écharpe blanche, brodée d'or, et une riche garde d'épée, qui contrastent singulièrement avec la négligence de tout le reste. On reconnaît bien là le Béarnais, lorsqu'il menait encore la vie de partisan, et qu'il était, comme il l'a dit lui-même, mari sans femme, général sans argent, et roi sans royaume.

P. C.

LE MAIRE DU VILLAGE.

Sous ce titre, M. de Cormenin vient de publier un opuscule destiné à un succès populaire, ce petit livre traite spécialement des fonctions de ces magistrats sous le rapport moral, c'est un véritable code de leur devoir, qui peut bien trouver son application en Canada comme en France. Nous publions le chapitre qui nous a paru le plus intéressant et dans lequel l'auteur expose les obligations les plus importantes du maire du village. Ces sortes de publications en popularisant de sages idées, hâtent l'éducation du peuple et sont aussi utiles aux administrateurs qu'aux administrés.

DEVOIRS ENVERS LES HABITANS.

Nous exhortons de toutes nos forces le maire à mettre au nombre de ses devoirs les plus importants et les plus pressants, l'ordre économique, moral et charitable de sa commune.

Quel digne, quel perpétuel sujet de ses préoccupations!

Ainsi le maire doit par ses bons conseils, par des explications claires et même par son exemple inviter les travailleurs de sa commune, et les domestiques des deux sexes, à prendre le chemin de la ville et à aller déposer l'excédent de leur gain, le montant de leur gage. Les usuriers, les marchands véreux, les spéculateurs insolubles sont à l'aillet du campagnard lorsqu'il se rend au marché. Ils le circonviennent, ils l'enjôlent et ils le soutirent. Ses petites et laborieuses économies vont s'engouffrer dans des mains d'ou elles ne lui retourneront plus. Au lieu qu'il trouve dans la caisse d'épargne, une administration honorable et gratuite, un abord facile, des formalités simples, toute sûreté de dépôt, la fructification de son capital, une accumulation insensible de pécule, s'il y revient; une remise prompt, certaine, intégrale, s'il veut avoir son argent; enfin un débiteur, mieux que cela, un dépositaire toujours riche, toujours solvable, dans la personne de l'Etat. En portant son argent à la caisse d'épargne, il n'a plus la crainte qu'il ne le perde ou qu'on ne lui vole, ni qu'on ne lui emprunte sans qu'il puisse ou ose le refuser. Il n'a plus la tentation de le dissiper au jeu, au billard, au cabaret, comme s'il l'avait sous la main. Lui seul a le secret du lieu où il l'a mis et du gros de la somme, ce qui plait tant au campagnard, naturellement discret et réservé. S'il veut se marier, ou soulager sa vieille mère, ou se mettre dans ses meubles, ou se munir d'habits, de linge, de semences, d'ustensiles, ou se donner une vache, un porc, un cheval, ou acheter un morceau de terre, de pré, de bois, de vigne, ou payer les frais d'une succession, ou bâtir une maison, ou liquider une société, il a son affaire dans son livret, et son livret dans sa poche. Quel placement, pour la certitude du dépôt, pour la commodité de la possession et pour la promptitude de la rentrée, peut équivaloir à celui-là?

Le maire ne pourrait-il pas non plus engager, s'il y a lieu, les ouvriers laborieux de sa commune, à s'entendre mutuellement pour se secourir et se retrancher, à l'instar des ouvriers des villes? Sans doute, ils s'imposeraient difficilement une souscription mensuelle, même légère, ces travailleurs campagnards, qui gagnent si peu d'argent et qui se défient des fortunes dont ils ne voient pas la combinaison, le jeu, les résultats; mais il ne faut pas désespérer de réussir avec les conseils du curé, l'exemple et l'aide des habitants les plus instruits et les exhortations du maire.

Il y a aussi lieu d'espérer que les possesseurs de parcelles de terre, sentiront l'utilité de les réunir par des échanges avantageux à chacun des échangeants; que les forces éparpillées des travailleurs, sans porter atteinte à l'inviolabilité, aux devoirs, aux douceurs de la famille, aux attributs du domicile individuel, s'appelleront, se convoqueront, se confondront, se conjourneront pour s'épargner au profit de chacun, par un commun effort, du travail, du temps et de l'argent, trois choses si nécessaires au pauvre, et dont il est si important, si désirable, qu'il ne perde pas une piochée, une minute, une obole.

Ainsi, les femmes de chaque hameau pourraient s'associer pour la conduite de leurs bestiaux; la garde alternative de leurs enfants; la cueillette des fruits, le ramassage de l'herbe, des noix, des châtaignes, des faines, des glands, des olives; les vendanges, le fanage et la moisson; le bréage et le fiage du lin et du chanvre; le lavage, battage, blanchissage, savonage et repassage du linge; le raccommodage des serviettes, robes, draps, nappes, bonnets, jupes, manteaux et habits; le portage et la vente au marché de la ville, des fruits, légumes, beurre, lait, fromage, volailles; et, retour, l'achat de pain, viande, remèdes, sucre, café, sabots, ustensiles de ménage et poterie, le prêt mutuel de fagots, de salé, d'huile, de boissons, de céréales et de légumineux; l'entournement et la fabrication du pain, et autres services pareils.

De leur côté, les hommes colabonnés et voisins du même hameau, s'entendraient pour la fructification des prés naturels et artificiels, la moisson des blés, seigles, orges, maïs, colzas et sarrasins, et leur battage, le piochage des jardins, du lin, des chanvres; le binage des vignes et des plantes, telles que les pommes de terre, navets, betteraves et autres, servant à la nourriture tant

des animaux que des hommes; la rentrée, le fiage et l'entassement des foins et des blés; la mise en meule; la coupe, sciage et emmétrage des bois; le défrichement, l'ensemencement et la culture de toutes sortes de terres et productions; le port et le répandement des marnes, engrais et fumiers; la façon des fossés à nouf, le courage des rivières, mares et étangs; l'extraction des sables, tourbes, pierres, cailloux, marnes et minerais d'affleurement; les prix urgents de loyers à acquiescer, les entreprises et exploitations de toute nature à mener promptement à la fin, les travaux délaissés à reprendre, les asiles et refuges temporaires à donner aux hommes et aux bestiaux, en cas d'inondation ou d'incendie; les journées à avancer, les impôts à payer, les prestations à fournir; les outils de première nécessité à acheter, les boissons fortifiantes à se procurer, les secours à donner, en cas de maladie grave et accidents subis, de morts de père ou de mère de famille, de chômage forcé, de cas extraordinaires de vol, dégât, ravage, grêle, gelée, feu du ciel et débordemens.

Le maire ne remplira pas complètement ses devoirs si, n'allant pas au-delà de ses attributions matérielles, il ne donne pas tous ses soins à corriger les mauvaises mœurs, à propager les bonnes œuvres et les bons exemples, à rétablir la paix des familles, à favoriser les progrès de l'instruction et la civilisation.

Un maire ne peut faire le bien comme il doit être fait, s'il ne connaît pas sa commune à fond et sans tous les rapports. Or, pour la connaître ainsi, son premier soin doit être d'en dresser la statistique avec l'aide du ministre d'agriculture, de l'instituteur, du percepteur, du médecin et des notables; seul moyen, en effet, d'avoir la notion topographique, géologique, financière, religieuse, médicale, instructionnelle, agricole, historique et administrative de chaque localité.

Nous avons dit que le maire devait s'attacher surtout à soigner, à améliorer la vie morale et économique de ses administrés. Dans beaucoup de villages, les cabarets gâtent les garçons, et les vieillards gâtent les filles. Sans doute, il faut laisser aux jeux, agréments, passe-temps et récréations de la jeunesse une honnête liberté; et plaise à Dieu que la surveillance du maire ne dégénère jamais en inquisition et en tracasseries! Mais dans l'intérêt de la morale des familles, du bon ordre et des jeunes gens des deux sexes eux-mêmes, le maire peut employer, tour à tour et selon le cas, son autorité, ses conseils et ses œuvres.

La vérité est que c'est souvent dans les vieillards et au retour que les filles, ivres de danses, de chansons, et de privautés, engagent leur modestie et perdent leur vertu, et au cabaret que les hommes engagent leur raison, et perdent leur argent, leur temps et leurs moeurs. Là, trop souvent, en effet, trop d'entre eux s'attachent dans la soirée. Ils y font la débâche de vins et de liqueurs, de viande, de cartes, de billards; s'y moquent du maire, du ministre du culte, des vieillards et des femmes; s'y encouragent quelquefois à la rébellion envers l'autorité; y complètent le mal contre les personnes et les propriétés; y passent, verbalement ou sous sceing-privé, des ventes, des baux, des marchés avinés, téméraires, ruineux; y contractent des dettes de jeu, s'y abrutissent dans l'orgie, chantent à tue-tête des chants orduriers, et troublent le repos des voisins; puis, ils rentrent chez eux dans la nuit battent leurs femmes, leurs enfants leurs servantes, juront, blasphèment, et, au lieu de travailler, dorment fort avant dans le jour, pour cuver leur ivresse.

Le maire doit prescrire l'évacuation des cabarets à une heure fixe, surveiller les fraudes de cartes et intérieurement les jeux de hasard; réprimer les cris, juréments, tapages et excès d'ivrognerie; prendre les noms des étrangers qui y séjournent; exhorter les mineurs à retourner dans leurs familles et avertir leurs parents.

Le maire fera bien d'aider, de préparer des asiles agricoles pour les enfants trouvés, délaissés, abandonnés; d'organiser pour les grands garçons des écoles d'adultes et de réminiscence; pour les filles et femmes, des veillées-ouvrirs; des refuges d'ouvroir pour les tout petits enfants; des prêts à domicile de quelques livres choisis; des cabinets de lecture et d'écriture servant de chauffoirs pour les hommes et jeunes gens, le dimanche, au sortir de la messe, et autres œuvres simples, économiques et appropriées aux besoins, aux usages, aux conditions particulières au degré de civilisation de chaque population et de chaque localité.

Nous ne demandons pas l'impossible. Nous savons que toutes les œuvres de l'homme, que toutes les choses de la terre sont mêlées de bon et de mauvais; que, pour engendrer le plus petit bien, il faut des efforts intelligents, patients, répétés; mais, ne cessons pas de le redire, c'est le devoir des maires chrétiens, honnêtes, amis du peuple, de travailler journellement pour le peuple, uniquement pour le peuple; et s'appliquer à son amélioration matérielle, à son amélioration morale surtout, qui est la conséquence de sa noble et immortelle origine, le complément de sa liberté, la source de son bonheur, la moitié de son être, son être tout entier, pour ainsi dire; car, par sa moralité, l'homme laborieux, subjugué la matière, et la force à lui obéir, à sa-